



VAC-HANDICAP

CD JPA N° _____
Reçu au comité le _____
Mois du séjour _____
Date du départ _____

Dossier mis à jour le 9 février 2011

Séjour collectif de vacances individuelles « Situation de handicap »

Attention : Toutes les rubriques doivent être renseignées.
Les critères d'acceptation de la demande et la procédure sont expliqués en page 6.

Date de dépôt du dossier : 5 semaines minimum au comité JPA avant la date de départ, 3 semaines au siège

Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.

Plan du dossier :

Étape 1 : Général, identité du comité départemental JPA, porteur du projet (page 2)

Étape 2 : Préparation du séjour (page 2)

Étape 3 : Caractéristiques du séjour (pages 3 et 4)

Étape 4 : Caractéristiques des bénéficiaires (page 4) et fiche de renseignements enfants (pages 7 et 8, possible en R/V)

Budget prévisionnel : Plan de financement (pages 5)

Avec fiche « accompagnateur » (page 11, à retourner avec argumentaire pour prise en compte du surcoût)

Étape 5 : Après-séjour / bilan (pages 9 et 10, possible en R/V)

Partie réservée au comité départemental de la JPA

Comité départemental de La JPA : _____

Mél (*obligatoire*) _____

Instructeur du dossier _____

Montant aide en « Chèque-vacances » proposé par le comité de La JPA :

_____ €

Attention multiple de 10 €

Avis motivé du comité de La JPA : _____

Date _____ Signature :

(indispensable)

Rappel des principes pour instruction du dossier :

Recevabilité du dossier :

- Le séjour, de type « colos », dure 5 jours comprenant 4 nuitées. La durée peut varier suivant les aptitudes des enfants à vivre un séjour.
- Il se déroule pendant les périodes de congés scolaires, sur le territoire de l'Union Européenne.
- Le budget comprend obligatoirement un cofinancement.
- Le coût de base du séjour est plafonné à 85 € par jour et par bénéficiaire.

Éligibilité des bénéficiaires :

- Tous les élèves dont les familles ont un QF < ou = à 800 € (attestation CAF ou MSA remise au CD JPA).
- Tous les élèves relevant de situation de handicap, reconnus par une notification de la CDA ou MDPH.

NB : Par souci de non consolidation des listes, les saisies informatiques de ces données sociales sont anonymes.
Les documents CAF ou MSA restent en archive, 3 ans, au comité départemental.

ÉTAPE 1 : GÉNÉRAL, identité du comité départemental JPA porteur de projet

► **Comité départemental :** _____ N° département _____

► **La famille bénéficiaire est implantée sur un territoire de la Politique de la Ville**

(Par exemple dans un quartier CUCS => cette information est importante à vérifier, soit via le site <http://sig.ville.gouv.fr/> soit par demande auprès de la Mairie)

Oui Non

Conformément à la loi informatique et liberté du 06-01-1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant dans notre fichier. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à d'éventuels partenaires pour de nouvelles propositions, merci de nous le préciser.

ÉTAPE 2 : PRÉPARATION DU SÉJOUR, par le porteur du projet

► **Personne de référence : la personne qui accompagne les bénéficiaires dans la préparation de ce projet est**

Nom-prénom du porteur de projet dans le comité départemental : _____

Assistant(e) Social(e) animateur(trice) Educateur(trice)
 Enseignant Autre : _____

► **Nombre d'enfant(s) de la famille concerné(s) par le séjour :**

► **Objectifs dominants visés au travers de la réalisation de ce projet : (3 réponses maximum)**

Contenu éducatif Equilibre, bien-être, épanouissement Renforcement des liens sociaux
 Découverte Valorisation, estime de soi Santé
 Acquisition de savoir faire Autre, précisez : _____

► **Modalités de préparation pour ce projet :**

Individuelle (CD avec famille) Collective (CD/famille et services sociaux) Les deux

► **Nombre de séance(s) de préparation pour ce projet :**

► **Durée estimée de la phase de préparation du séjour :** jours

(Mesure entre les premières séances de préparation avec les participants et le début du séjour)

Le CD porteur du projet doit pouvoir rendre accessible les renseignements et les pièces justificatives des ressources des familles (attestations CAF ou MSA) en cas de contrôle (durée d'archivage de 3 années).

ÉTAPE 3 : CARACTÉRISTIQUES DU SÉJOUR

► **Nom du lieu d'accueil :** _____ Pays : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél : _____ Fax : _____
Mél (*indispensable*) : _____

► **Raison sociale de l'organisme prestataire du séjour :** Association Collectivité Société privée

Nom de l'organisme : _____ Pays : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____

Mél (*indispensable*) : _____

INFORMATIONS SUR LE SEJOUR

► **Dates du séjour :** du _____ 2011 au _____ 2011 (période de congés scolaires)

► **Durée du séjour (en nombre de jours) :** jours, soit : nuitées

Attention : le séjour doit être au moins de 4 nuitées.

► **Le type de lieu du séjour :**

Mer Campagne Montagne Ville

► **Le pays du lieu du séjour (les séjours hors Union Européenne ne sont pas recevables) :**

France Union Européenne

Précisez le pays : _____

► **Pour un séjour en France, indiquer le département et la région du lieu de séjour :**

Région : _____ Département ou TOM : _____

► **Distance parcourue entre le lieu de départ et le lieu du séjour :** km

► **Mode(s) de transport utilisé(s) pour se rendre sur le lieu du séjour :**

Train Autocar Minibus VSL

Avion Autre : _____

► **Ce(s) mode(s) de transport est-il/sont-ils adapté(s) aux personnes en situation de handicap ?**

Oui Non Ne sait pas

► **Mode(s) de déplacement utilisés pendant le séjour :**

Transports publics Autocar Minibus VSL

Mode transport doux (marche à pied, vélo...)

Voiture

Autre, précisez : _____

► **Ce(s) mode(s) de transport est-il/sont-ils adapté(s) aux personnes en situation de handicap ?**

- Oui Non Ne sait pas

► **Type d'hébergement (principal si c'est un voyage itinérant) :**

- Hôtel Village de Vacances (VV) Camping
Maison Familiale Vacances (mobil home, tente, bungalow...)
 Hébergement non marchand Gîte rural, chambre d'hôte, location Colonie de vacances
 Autre, précisez : _____

► **Cet hébergement est-il adapté pour l'accueil de personnes en situation de handicap ?**

- Oui Non Ne sait pas

Si la réponse est oui, cet hébergement accueille :

- des personnes valides et des personnes en situation de handicap (mixte)
 uniquement des personnes en situation de handicap (spécialisé)

► **La formule du séjour :**

- Pension complète Demi – pension Gestion libre

► **Ce séjour a-t-il une dominante sportive :**

- Oui Non

► **Quelle est la thématique de ce séjour de vacances ?**

- Activités physiques (voile, ski...)
 Activités linguistiques
 Activités culturelles, patrimoine (arts plastiques, architecture, histoire, musique...)
- Activités nature, environnement
 Activités de rencontres interculturelles (jumelage, appariement)
 Autre, précisez _____

► **Indiquer si le séjour est prévu :**

- En milieu spécialisé En milieu ordinaire, et donc : en autonomie ou en intégration

ÉTAPE 4 : CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES (1 / 2)

► **Nombre d'enfant(s) de la famille bénéficiaire(s) de l'aide ANCV ?**

enfant(s) bénéficiaire(s)

Au nombre de bénéficiaires doit correspondre autant de fiches enfants de la fratrie à faire renseigner par la famille et à joindre à l'envoi du dossier « Séjour individuel de vacances – situation de handicap » (pages 9 et 10).

Budget prévisionnel pour le(s) bénéficiaire(s) :

► **Coût total du séjour pour l'enfant ou les enfants aidé(s) par La JPA/ANCV :** €

Est égal à : coût total du séjour x par nbre d'enfant(s) bénéficiaire(s) des aides JPA/ANCV

► **Indiquez le coût par enfant aidé par La JPA/ANCV :**

Est égal à : coût précédent divisé par le nombre d'enfants de la famille bénéficiaires des aides JPA/ANCV

Le calcul du coût total ne comprend que les élèves aidés

PLAN DE FINANCEMENT DU SEJOUR :

Si le coût du séjour est supérieur au coût autorisé dans le cadre des aides ANCV, 85 € par jour et par bénéficiaire, le dossier sera déclaré irrecevable.

COÛTS		SOURCES DE FINANCEMENT	
Transport		Etat € Préciser :	€
Hébergement		€ Conseil Régional	€
Restauration et alimentation		€ Conseil Général	€
			€
Loisirs / Activités éducatives		€ Commune ou intercommunalité	€
Autres		€	
OU		€ CAF ou MSA	€
Formule tout compris		€ Financier privé € Préciser :	€
Surcoût « accompagnateur » lié au handicap	<input type="text"/>	€ Etablissement scolaire	€
Cette ligne de charges est prise en compte uniquement si elle est accompagnée de la fiche « accompagnateur »		Autre € Préciser :	€
		Sous-total :	(2) €
		Aides ANCV-JPA	(3) €
		Sous-total :	€
		€ Participation des Familles	(4) €
Total charges :	<input type="text"/>	Total produits :	<input type="text"/>

NB : Le total des coûts doit être égal au total des sources de financement (charges = produits).
Ces éléments financiers se retrouvent, ventilés en colonnes, sur la fiche récapitulative (page 6) des participants bénéficiaires

Pour information, calculez la participation moyenne pour une famille, par enfant bénéficiaire, après aides déduites :

Le montant total de l'aide JPA/ ANCV sollicitée € (multiple de 10 €) est réparti sur chaque enfant bénéficiaire.

ORIENTATIONS

L'aide de La JPA/ ANCV doit favoriser le départ de tous les jeunes en situation de handicap en séjour de vacances de type « colos » **d'au moins 4 nuitées**. Cette aide a pour objet de réduire le coût du séjour supporté par les familles ayant un Quotient Familial inférieur ou égal à 800 €

Cette demande est située dans le champ du handicap, elle concerne les enfants reconnus par la commission des droits et de l'autonomie (dite CDA) ou une attestation de la MDPH.

N.B. : Seule la famille, en lien avec le comité départemental JPA, peut être l'instructeur du dossier de demande d'aide. Le montant de l'aide individuelle est calculé en fonction des besoins des familles et les critères suivants :

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères de base :

- 1- Le séjour est à minima de 4 nuitées.
- 2- Il se déroule sur le territoire de l'UE (Union Européenne).
- 3- Le Quotient Familial est égal ou inférieur à 800 €
- 4- Le QF est obligatoirement fourni (document CAF ou MSA).
- 5- L'aide est individuelle, ciblée en regard des ressources des familles.
- 6- Un cofinancement est obligatoire.
- 7- L'aide est attribuée en chèques vacances dans le cadre du partenariat des aides aux projets vacances entre l'ANCV et La JPA.
- 8- Les élèves relèvent de situation de handicap (notification CDA/MDPH).

Calcul du montant de l'aide :

L'aide demandée pour un enfant est comprise **entre 15 % et 30 % du coût de son séjour**. Il est impératif d'adapter la demande de l'aide en fonction des réalités socio-économiques de chaque famille.

En 2011, le plafond des aides JPA-ANCV pour l'ensemble de(s) enfant(s) bénéficiaire(s) est fixé à 30 % du coût de son ou leur séjour.

Un cofinancement est obligatoire pour déclencher l'aide de l'ANCV (Caf, Conseil général ou régional, comité d'entreprise, municipalité, dons, comité départemental de La JPA...).

L'aide est attribuée en chèques vacances. Seuls les établissements ayant une existence juridique peuvent passer une convention de rétribution des chèques avec l'ANCV à partir de son site Internet : www.ancv.com, chemin : « Professionnels du tourisme et du sport » puis « demande de conventionnement en ligne » ou en appelant le 0 820 000 092.

REFUS des dossiers : la commission nationale refuse le dossier si

- les critères de base ne sont pas respectés et rendent le dossier irrecevable
- le dossier est incomplet
- les délais d'envoi du dossier ne sont pas respectés : **dépôt impératif des dossiers 5 semaines minimum avant la date de départ au comité JPA, 3 semaines avant le départ au siège de La JPA.**

PROCÉDURE

AVANT LE SÉJOUR

Le dossier complet doit arriver au plus tard 5 semaines avant le début du séjour au comité départemental de La JPA de votre département, 3 semaines au siège de La JPA, à Paris.

Le comité départemental de La JPA examine le dossier et donne un avis avant de le transmettre à la commission nationale pour décision.

La commission nationale d'attribution se réunit 2 fois par mois au siège national de La JPA.

Un courriel de notification de la décision prise est adressé à l'organisateur du séjour et au comité départemental de La JPA.

Pièce complémentaire à joindre au dossier :

- › Les copies des notifications de décision de la CDA ou MDPH, pour chaque enfant bénéficiaire.

APRÈS LE SÉJOUR

Pour recevoir l'aide accordée, envoyer au siège de La JPA (21 rue d'Artois 75008 Paris), dans un délai maximum de 3 semaines après le séjour, les pièces suivantes :

- › L'attestation de la présence des participants aidés et de la réalisation du séjour (page 11).
- › La fiche de l'étape 5 « Après séjour / bilan » (page 12).
- › La copie de la facture principale du séjour.

La JPA adresse les chèques vacances **en LR-AR à l'organisateur du séjour**, à réception de ces justificatifs, après vérifications.

Traitement et contrôle :

Si l'aide publique n'est pas utilisée dans les conditions prévues par les critères définis par La JPA et l'ANCV, les sommes perçues devront être restituées, et le cas échéant, des poursuites judiciaires pourront être engagées.

Pour accélérer le traitement du dossier, remplir scrupuleusement toutes les informations demandées et respecter les délais d'envoi.

Le comité départemental s'engage à conserver le double du dossier pendant 3 ans pour un éventuel contrôle de l'ANCV ou de La JPA.

Communication :

Si vous sollicitez la presse pour relater votre séjour, merci de bien vouloir faire état de l'aide attribuée par La JPA en partenariat avec l'ANCV.

ÉTAPE 4 : CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES (2 / 2)

Le porteur du projet (comité départemental JPA) renseigne le cadre ci-dessous avant remise aux familles.
Fiche enfant, individuelle à faire renseigner par la famille et joindre au dossier.

N° département :

Comité départemental de La JPA : _____

CP : _____ Ville _____

Organisateur : _____

Lieu du séjour _____ Date du séjour du _____ au _____ 20__

Document à retourner par la famille au CD JPA pour le _____

A l'attention des familles de l'enfant ou des enfants concerné(s) par la demande d'aide :

Confidentialité : cette fiche (double page) de renseignements peut être retournée au comité départemental JPA dans une enveloppe fermée, portant les Nom et Prénom de l'enfant concerné.

Traçabilité informatique : Les renseignements recueillis seront traités au siège de La JPA à Paris, pour une saisie informatique destinée à l'ANCV. Les documents seront détruits en fin d'exercice annuel.

NB : Par souci de non consolidation des listes, les saisies informatiques de ces données sociales sont anonymes.
Les documents CAF ou MSA restent en archives, 3 ans, au comité départemental.

FICHE INDIVIDUELLE ENFANT

► Nom : _____

► Prénom : _____

► Année de naissance : _____

► Sexe : _____

► Adresse : _____

► Code Postal : _____ Ville : _____

► Département de résidence :

► Lieu d'habitation :

Zone urbaine Zone rurale (moins de 2000 habitants) Ne sait pas

► Ce lieu d'habitation est-il situé sur un territoire de la politique de la ville ?

(par exemple dans un quartier CUCS => cette information est importante à vérifier, sur le site <http://sig.ville.gouv.fr/> ou par demande auprès de la Mairie)

Oui Non Ne sait pas

► Votre enfant est reconnu(e) en situation de handicap :

Oui Non

► **Veillez indiquer le type de handicap :**

- Moteur Mental Sensoriel (déficit auditif ou visuel)
 Polyhandicapé Maladies chroniques Handicap psychique
 Autre, précisez _____

► **Types de ressources de la famille de l'enfant :**

- Salaire Allocation chômage Retraite
 Allocations familiales Aucune ressource
 Autre, précisez _____
 Minimum social/minima sociaux (renvoi 1) Ressources spécifiques handicap et dépendance (renvoi 2)

Renvoi 1 : Si la réponse est « minimum social / minimas sociaux », préciser (réponse multiple possible) :

- RSA (revenu de solidarité active) ASS (allocation spécifique de solidarité)
 AER (allocation équivalent retraite) Allocation veuvage
 ASV (allocation supplémentaire vieillesse) ASPA (allocation de solidarité personne âgée)
 RSO (revenu de solidarité, DOM)
 Ne sait pas Autre : _____

Renvoi 2 : Si la réponse est « Ressources spécifiques handicap et dépendance », préciser (réponse multiple possible) :

- AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) AJPP (allocation journalière de présence parentale)
 PCH (prestation de compensation du handicap) ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne)
 Pension invalidité APA (allocation perte autonomie)
 AAH (allocation adulte handicapé) Autre : _____

► **Montant moyen mensuel des ressources du foyer de la famille de l'enfant :**

- 0 à 500 € 501 à 1 000 € 1 001 à 1 500 €
 1 501 à 2 000 € + de 2 001 € Non communiqué

► **Type de logement de la famille de l'enfant :**

- Logement autonome Foyer de jeunes travailleurs
 Etablissement spécialisé du secteur social et médico-social Hébergement social ou d'urgence
 EHPAD Sans-domicile fixe
 Hébergé par famille ou amis Autre _____

► **A combien de temps remonte le dernier départ en vacances de votre enfant (hors du domicile familial pour une durée supérieure à 4 nuitées) ?**

- l'année dernière de 1 à 3 ans de 4 à 10 ans
 plus de 10 ans jamais partis

► **Ce projet de séjour est-il pour votre enfant un ?**

- 1^{er} départ aidé 2^{ème} départ aidé 3^{ème} départ aidé Plus

Fait à _____, le (date) _____

Signature du responsable familial :

ÉTAPE 5 : APRÈS-SÉJOUR / BILAN (1 / 2)

**Documents 1/2 et 2/2 à adresser, à l'organisateur et à retourner, après le séjour,
au siège de La JPA, 21 rue d'Artois – 75008 PARIS**

Rappel des justificatifs du dossier : attestations organisateur du séjour + bilan du séjour + facture principale du séjour

A réception de ces documents, les chèques vacances seront expédiés à l'organisateur.

N° département :

ATTESTATION : Responsable de l'organisateur du séjour

Je soussigné(e) _____

Nom et Prénom du signataire _____

Nom de l'organisateur du séjour _____

CP : _____ Ville : _____

Nom et Prénom de l'enfant bénéficiaire _____

Atteste :

- Que le séjour de vacances collectives organisé à _____ du _____ au _____
20____ a bien eu lieu.
- Avoir organisé une information aux parents sur le partenariat La JPA/ANCV.
- Que l'aide JPA/ANCV est intervenue en déduction du coût supporté par les familles bénéficiaires.
Rappel du montant total de l'aide allouée €

Date (*obligatoire*) :

Signature et cachet de l'organisation (*obligatoire*) :

ÉTAPE 5 : APRÈS-SÉJOUR / BILAN (2 / 2)

N° département :

Comité départemental JPA : _____

Organisateur du séjour : _____

Lieu du séjour : _____ Date du séjour du _____ au _____ 20__

Nom et prénom de l'enfant bénéficiaire : _____

Cette partie peut être renseignée par le directeur du séjour, l'équipe d'animation ou les services sociaux en lien avec la famille du bénéficiaire.

► **Si des actions de bilan après le séjour ont été réalisées, indiquer si elles ont pris la forme :**

- Entretien individuel Réunion collective
 Fête Autre : _____

► **Quels impacts avez-vous constaté sur les bénéficiaires des aides ? Impacts en termes de :**

- Renforcement des liens sociaux Renforcement des liens familiaux Renforcement de savoir-être, savoir-faire
 Autonomie Santé, bien-être Insertion sociale
 Autre : _____

► **Vous aurez également la possibilité de transmettre des documents pour l'ANCV (témoignages, photos...) via le siège de La JPA.**

Fiche accompagnateur, individuelle à renseigner avec l'intéressé et joindre au dossier

Nom de l'organisateur du séjour : _____
CP : _____ Ville _____
Lieu du séjour _____ Date du séjour du _____ au _____ 20____
Document à retourner pour le _____

FICHE INDIVIDUELLE ACCOMPAGNATEUR

Une fiche par accompagnateur (bénévole ou salarié), pouvant bénéficier d'une aide ANCV.

Les accompagnateurs ne peuvent bénéficier d'une aide JPA-ANCV que si leur présence conditionne la réalisation du séjour : **joindre un argumentaire (sur une feuille A4 maximum)**

► **Nom :** _____
► **Prénom :** _____
► **Date de naissance :** _____
► **Sexe :** Féminin Masculin
► **Adresse :** _____
► **Code Postal :** _____ **Ville :** _____

► **Accompagnateur :**
 Bénévole Salarié

► **Votre accompagnateur accompagne un(e) ou plusieurs élèves en situation de handicap ?**
 Un Plusieurs, nombre :

► **Montant de l'aide JPA-ANCV prévue pour votre accompagnateur :** € (plan de financement, page 5)

► **Calculer le pourcentage de cette aide JPA-ANCV dans le financement du séjour :**

► **Indiquer le coût total de son séjour :** €

► **Calculer le coût journalier pour votre accompagnateur :** €

► **Calculer le montant de l'aide JPA-ANCV journalière pour votre accompagnateur :** €